



Stratégie 338 : la section de Montréal a rencontré la députée de la circonscription fédérale de Thérèse-de-Blainville Bloc Québécois, dans le cadre de la stratégie nationale de la défense des intérêts de Retraités Fédéraux.



Le président de la section, Jacques Lambert, et la responsable du comité local de la défense des intérêts, Sylvie d'Alcantara ont rencontré le 5 décembre 2024 par visioconférence, Mme Louise Chabot, députée du comté de Thérèse-de-Blainville en présence de son attaché politique, M. Nando Pastorino.

Ensemble, nous avons fait valoir les principales priorités de notre Association nationale, composée de 170,000 membres, en lien avec notre mission première d'assurer la défense des intérêts de nos membres en matière de sécurité du revenu à la retraite, des aînés, de l'assurance-médicaments, des Vétérans et de la Gendarmerie royale du Canada.

Nous avons fait valoir les priorités nationales de notre association, tels que la sécurité de revenu de retraite améliorée et nos différentes stratégies nationales qui incluent le logement, les soins à domicile, les soins de longue durée, et l'accès aux médicaments sur ordonnance. Nous avons aussi relevé toute l'importance de maintenir des régimes de retraite sûrs et viables, surtout dans un contexte où des surplus actuariels sont identifiés par le Conseil du Trésor du Canada.

Nous avons traité d'un sujet d'actualité récente qui a trait à la remise spéciale promise par le gouvernement du Canada à propos des chèques de 250.00 qui seraient dédiés seulement aux travailleurs en n'incluant pas les retraités et les personnes âgées. Notre président national a écrit à ce sujet au premier ministre et à plusieurs membres du Cabinet pour exprimer une iniquité avec les personnes à la retraite qui sont exclues de cette initiative spéciale du gouvernement. La position du Bloc québécois va exactement dans ce sens. Il appert que la présidente de la FADOQ, madame Tassé-Goodman, a présenté la même requête.

Nous avons abordé avec la députée Chabot une annonce très récente en lien avec une décision du Conseil de Trésor publiée à la fin novembre à propos du transfert de 1,9 milliard du fonds de pension dans un fonds consolidé sans aucune consultation des syndicats, des représentants des employés ou des retraités. Nous avons aussi soulevé notre inquiétude par la possible appropriation de 7,4 milliards de dollars supplémentaires de ces fonds, qui représentent tout de même la rémunération différée des retraités et des employés. La députée a indiqué qu'elle comprend tout à fait notre inquiétude.

Nous avons échangé à propos d'un document qui est accueilli favorablement par notre association à propos des conclusions d'un nouveau rapport du Centre canadien de politiques alternatives, intitulé « [Le pouvoir des pensions : Retombées du revenu de pension sur l'économie canadienne](#) ». Nous avons fait valoir que ce rapport souligne le soutien crucial des pensions par rapport aux communautés et à l'économie au sens large du Canada. Par exemple, les principales conclusions du rapport stipulent qu'en 2021 que les régimes de retraite en milieu de travail ont versé 84 milliards de dollars en paiements de pension, ce qui représente 5 % de tous les revenus reçus par les Canadiens cette année-là, soit plus que le revenu du Régime de pensions du Canada (RPC), du Régime de rentes du Québec et de l'assurance-emploi. Madame Chabot s'est montrée fort impressionnée par les conclusions de ce rapport.

Dans un autre chapitre, nous avons informé la députée Chabot de la tenue d'un forum public, organisé par la section d'Edmonton sur les pensions en lien avec la proposition du gouvernement de l'Alberta de remplacer le régime de pensions du Canada (RPC) par un régime provincial. À la question demandant à nos membres si Retraités fédéraux devrait participer activement à la défense du RPC, 95 % des répondants ont répondu favorablement. D'ailleurs une majorité d'entre eux ont fait remarquer que le RPC est une portion essentielle de leur revenu de retraite et que la perte d'une quelconque portion modifierait leur capacité de payer leurs factures. Madame Chabot, comme députée du Bloc québécois, a indiqué que cette réalité ne la concerne pas, car la Régie des Rentes du Québec n'a jamais fait partie du régime de pensions du Canada.

Ensuite, nous nous sommes entretenus sur la stratégie nationale pour les aînés, qui fait partie de la stratégie de la défense des intérêts de notre Association. Nous avons mis en relief le fait que d'ici 2030, les adultes de plus de 65 ans représenteront 23% de la population du Canada, soit environ 9.5 millions de personnes. C'est le segment de la population dont la croissance est la plus rapide avec une espérance de vie de 80 ans. Mme Chabot nous informe que son parti ne possède pas de stratégie nationale à ce sujet. Mais, elle indique que son parti a proposé des résolutions au Parlement canadien pour améliorer l'équité fiscale pour les aînés.

Dans son budget de 2024, le gouvernement fédéral propose 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir l'assurance-médicaments. Le ministre de la Santé mettra en place un comité d'experts chargé de formuler des recommandations « sur les opérations et le financement d'un régime à payeur unique, national et universel d'assurance-médicaments au Canada ». Madame Chabot nous indique que les pourparlers sont toujours en cours à propos de l'implantation finale du projet de loi C-64. Dans son budget de 2024, le gouvernement fédéral propose 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir l'assurance-médicaments. Nous avons parlé aussi de l'accès équitable aux médicaments d'ordonnance, qui n'est pas le même au travers du pays.

Le projet de loi C-64, selon son orientation dans le cadre des présentes discussions, indique que le gouvernement pourrait être le premier payeur pour certains médicaments, ce qui, potentiellement, pourrait avoir un impact sur la couverture des assurances privées. Le ministre de la Santé mettra en place un comité d'experts chargé de formuler des recommandations « sur les opérations et le financement d'un régime à payeur unique, national et universel d'assurance-médicaments au Canada ».

En conclusion, nous avons expliqué que nous voulons établir un climat de collaboration, d'échanges productifs et d'information afin de maintenir une relation profitable entre nous..

Jacques Lambert, président

Sylvie d'Alcantara, Responsable du comité de défense des intérêts